

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE ROUTE UCI 2017

Le Comité Directeur UCI fixe chaque année le système de qualification.

Epreuves en ligne individuelles

Hommes Elite

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 5. Ces dispositions s'appliquent de manière cumulative.

1. Qualification via le Classement Mondial UCI par nations (200 partants)

- A. Les nations classées de 1 à 10 au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie de 9 partants (90 partants)
- B. Les nations classées de 11 à 20 au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie de 6 partants (60 partants)
- C. Les nations classées de 21 à 30 au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie de 3 partants (30 partants)
- D. Les nations classées de 31 à 50 au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d' 1 partants (20 partants)

2. Qualification via le Classement Mondial UCI individuel *

Les nations des coureurs classés parmi les 200 premiers au Classement Mondial UCI individuel au 15 août 2017 non encore qualifiées après application de la disposition 1 (*via le Classement Mondial UCI par nations*) :

chaque nation bénéficie d'1 partant.

3. Champions en titre *

Si le Champion du Monde Route UCI Hommes Elite de course en ligne en titre, le Champion Olympique sur Route Hommes Elite de course en ligne en titre et les Champions Continentaux de course en ligne en titre appartiennent à une nation non qualifiée après application des dispositions 1 et 2 (*via le Classement Mondial UCI par nations ou via le Classement Mondial UCI individuel*), ces coureurs peuvent participer au premier Championnat du Monde Route UCI qui se déroule après l'obtention de leur titre. Ils ne peuvent pas être remplacés par un autre coureur.

4. Confirmation de l'utilisation des quotas

Les nations qualifiées devront confirmer l'utilisation totale ou partielle de leur quota avant le 31 août 2017 en envoyant un email à l'adresse route@uci.ch.

Les engagements de coureurs devront toutefois toujours parvenir à l'UCI au travers du système d'enregistrement en ligne selon les délais fixés par l'article 9.2.004 du Règlement UCI, à savoir 8 jours avant la première épreuve du Championnat pour les épreuves Route Hommes Elite.

Les nations classées au Classement Mondial UCI par nations mais non qualifiées après application des dispositions 1, 2 et 3 devront annoncer leur intention d'utiliser un éventuel quota devant être réalloué avant le 31 août 2017 en envoyant un email à l'adresse route@uci.ch.

5. Système de réallocation

La réallocation s'applique uniquement si moins de 200 quotas ont été alloués et confirmés après application des dispositions 1, 2 et 3.

Le nombre de quotas à réallouer est déterminé en déduisant le nombre de quotas déjà distribués et confirmés après application des dispositions 1, 2 et 3 du nombre total de coureurs admis en course (200).

Les quotas non utilisés seront réalloués selon le système suivant :

Quotas partiellement confirmés :

Si une nation qualifiée confirme une utilisation partielle de ses quotas, le(s) quota(s) non utilisé(s) sera/seront réalloué(s) - à raison d'1 quota par nation - aux nations qualifiées au travers de la disposition 1. D, c'est-à-dire les nations classées de 31 à 50 au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 et ayant confirmé l'utilisation de leur quota ; la réallocation s'effectuera dans l'ordre du classement et ces nations devront confirmer l'utilisation du quota supplémentaire.

Quotas non confirmés :

Si une nation ne confirme aucun de ses quotas (ou décline ses quotas intégralement), le(s) quota(s) sera/seront réalloué(s) - à raison d'1 quota par nation - aux nations classées 51 et suivantes au Classement Mondial UCI par nations au 15 août 2017 et ayant annoncé leur intention d'utiliser un quota réalloué ; la réallocation s'effectuera dans l'ordre du classement.

* Par l'application des dispositions 2 et 3, des quotas au-delà du nombre maximal de 200 coureurs peuvent être attribués.

Hommes Moins de 23 ans

Le système de qualification s'utilise et s'applique dans l'ordre des dispositions ci-après numérotées de 1 à 3.

1. Qualification selon les classements par nation Hommes Moins de 23 ans des circuits continentaux

- Les 5 premières nations du classement par nation Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Africa Tour établi au 15 août 2017* :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 4 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 10 premières nations du classement par nation Hommes Moins de 23 ans de l'UCI America Tour établi au 15 août 2017* :
les nations classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 4^{ème} à la 6^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 7^{ème} à la 10^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 7 premières nations du classement par nation Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Asia Tour établi au 15 août 2017* :
les nations classées de la 1^{ère} à la 2^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 3^{ème} à la 4^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 5^{ème} à la 7^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 27 premières nations au classement par nation Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Europe Tour établi au 15 août 2017* :
les nations classées de la 1^{ère} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants ;
les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants ;
les nations classées de la 21^{ème} à la 27^{ème} place bénéficient de 3 partants.
- Les 2 premières nations du classement par nation Hommes Moins de 23 ans de l'UCI Oceania Tour établi au 15 août 2017* :
la nation classée à la 1^{ère} place bénéficie de 5 partants ;
la nation classée à la 2^{ème} place bénéficie de 3 partants.

2. Qualification selon les classements individuels Hommes Elite des circuits continentaux

- Les nations africaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 60 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Africa Tour au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d'1 partant.
- Les nations américaines non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 200 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI America Tour au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d'1 partant.

- Les nations asiatiques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 150 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Asia Tour au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d'1 partant.
- Les nations européennes non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 400 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Europe Tour au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d'1 partant.
- Les nations océaniques non encore qualifiées au travers de la disposition 1 et ayant au moins un coureur Hommes Moins de 23 ans classé parmi les 20 premiers au classement individuel Hommes Elite de l'UCI Oceania Tour au 15 août 2017 :
chaque nation bénéficie d'1 partant.

3. Qualification via le classement final de la Coupe des Nations U23

Une nation classée au classement final de la Coupe des Nations U23 UCI** de l'année des Championnats du Monde Route UCI et non encore qualifiée au travers des dispositions 1 et 2 bénéficie de 3 partants.

4. Places supplémentaires

- A. Les 5 premières nations du classement final de la Coupe des Nations U23 UCI** de l'année des Championnats du Monde Route UCI peuvent aligner 1 coureur supplémentaire.
- B. Les Champions Continentaux Hommes Moins de 23 ans en titre peuvent participer en sus du quota alloué à leur Fédération Nationale au travers des dispositions 1, 2 et 3***. Ce droit est limité aux premiers Championnats du Monde suivant l'obtention du titre du Champion Continental. Ces Champions Continentaux peuvent participer que leur nation soit qualifiée au travers des dispositions 1, 2 et 3 ou non et ne peuvent pas être remplacés.

Dispositions spéciales

Champion du Monde en titre

Si le Champion du Monde sur Route Hommes Moins de 23 ans en titre appartient à une nation non encore qualifiée, il peut participer au premier Championnat du Monde Route UCI suivant l'obtention de son titre. Il ne peut être remplacé.

Nation organisatrice

Dans le cas où la nation organisatrice n'obtiendrait pas de quota au travers du système de qualification, la nation bénéficie d'1 coureur partant.

Invitations

La Commission Route UCI se réserve le droit d'attribuer à un maximum de 3 nations non qualifiées, l'opportunité de bénéficier d'1 coureur partant.

** Un classement par nation sera établi sur la base de l'article 2.10.026 au 15 août 2017 prenant en compte uniquement les coureurs Moins de 23 ans.*

*** Le classement final de la Coupe des Nations U23 sera publié à l'issue de la dernière épreuve, au minimum 10 jours avant le Championnat du Monde Route UCI.*

**** Une nation ne peut avoir plus de 6 coureurs partants. Dans le cas où une nation aurait déjà atteint ce quota maximum au travers des dispositions 1 et 4 A), cette nation ne pourra pas inscrire le Champion Continental en titre en sus de son quota.*

Hommes Juniors

Les nations classées de la 1^{ère} à la 10^{ème} place au classement de la Coupe des Nations Juniors UCI au 15 août 2017 bénéficient de 6 partants.

Les nations classées de la 11^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 5 partants.

Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 4 partants.

Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 3 partants.

Conformément à l'article 9.2.009 du règlement UCI et sans préjudice aux réserves prévues par ledit article, le champion du monde, le champion olympique et les champions continentaux en titre peuvent participer en sus du quota alloué à leur nation respective au travers du présent système de qualification.

Femmes Elite

Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place au classement Femmes Elite UCI par nation au 15 août 2017 bénéficient de 7 partants.

Les nations classées de la 6^{ème} à la 15^{ème} place bénéficient de 6 partants.

Les nations classées de la 16^{ème} à la 20^{ème} place bénéficient de 5 partants.

Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 3 partants.

Conformément à l'article 9.2.009 du règlement UCI et sans préjudice aux réserves prévues par ledit article, le champion du monde, le champion olympique et les champions continentaux en titre peuvent participer en sus du quota alloué à leur nation respective au travers du présent système de qualification.

Femmes Juniors

Les nations classées de la 1^{ère} à la 5^{ème} place du classement de la Coupe des Nations UCI Femmes Juniors au 15 août 2017 bénéficient de 5 partants.

Les autres nations et les nations non classées bénéficient de 4 partants.

Conformément à l'article 9.2.009 du règlement UCI et sans préjudice aux réserves prévues par ledit article, le champion du monde, le champion olympique et les champions continentaux en titre peuvent participer en sus du quota alloué à leur nation respective au travers du présent système de qualification.

Epreuve contre-la-montre individuelle

Toutes catégories

Chaque nation bénéficie de 2 partants.

Conformément à l'article 9.2.009 du règlement UCI et sans préjudice aux réserves prévues par ledit article, le champion du monde, le champion olympique et les champions continentaux en titre peuvent participer en sus du quota alloué à leur nation respective au travers du présent système de qualification.

Tableau de correspondance entre le nombre de coureurs partants et le nombre de coureurs inscrits pour toutes les épreuves individuelles

Nombre de coureurs enregistrés autorisés à prendre le départ	Nombre de coureurs maximum inscrits
9	14
8	13
7	11
6	9
5	8
4	7
3	6
2	4
1	2

Version originale en français.

Epreuves contre-la-montre par équipes UCI

Hommes Elite

UCI WorldTeams

Tous les UCI WorldTeams sont invités à participer. Les UCI WorldTeams qui accepteront leur invitation recevront une indemnité de participation qui est communiquée séparément.

Equipe Continentales Professionnelles UCI invitées

Une invitation sera adressée aux équipes Continentales Professionnelles UCI suivantes :

- La première équipe Continentale Professionnelle UCI panaméricaine au classement UCI America Tour au 15 août 2017.
- Les cinq premières équipes Continentales Professionnelles UCI européennes au classement UCI Europe Tour au 15 août 2017.

Les équipes Continentales Professionnelles UCI ci-dessus qui accepteront leur invitation recevront une indemnité de participation qui est communiquée séparément.

Equipes Continentales Professionnelles UCI et Continentales UCI qualifiées

Sur la base des classements par équipes au 15 août 2017, les équipes suivantes non encore invitées seront qualifiées :

- La première équipe UCI africaine du classement UCI Africa Tour
- Les cinq premières équipes UCI panaméricaines du classement UCI America Tour
- Les cinq premières équipes UCI asiatiques du classement UCI Asia Tour
- Les vingt premières équipes UCI européennes du classement UCI Europe Tour
- La première équipe UCI océanienne du classement UCI Oceania Tour

Dispositions spéciales

- Les équipes UCI de la nation organisatrice non encore qualifiées pourront prendre part à l'épreuve.
- La Commission Route UCI se réserve le droit d'accepter jusqu'à 10 requêtes de participation pour des équipes UCI non qualifiées.
- Les équipes invitées et qualifiées devront confirmer leur participation jusqu'au 22 août 2017.

Femmes Elite

Equipes Féminines UCI

Une invitation sera adressée aux équipes féminines UCI suivantes :

- Les quinze premières équipes féminines UCI du classement par équipes UCI Femmes Elite au 15 août 2017. Les équipes féminines UCI qui accepteront leur invitation recevront une indemnité de participation qui est communiquée séparément.

Dispositions spéciales

- Les équipes féminines UCI de la nation organisatrice UCI non encore invitées pourront prendre part à l'épreuve.
- La Commission Route UCI se réserve le droit d'accepter jusqu'à 10 requêtes de participation pour des équipes UCI non encore invitées.
- Les équipes invitées devront confirmer leur participation jusqu'au 22 août 2017.

Version originale en anglais.